

Analyse des déclarations de politique en Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles

Octobre 2024 – À l’instar de notre démarche d’éducation permanente, nous avons pris le temps d’analyser, prendre du recul et échanger autour des déclarations de politique communautaire et régionale parues cet été. Si la loi du volontariat est une matière fédérale, il reste indéniable que de nombreuses politiques le concernent au sein des autres entités fédérées. Qu’en retenir au regard de notre mémorandum « [Pour un volontariat de qualité!](#) » et la vision d’un volontariat libre, gratuit et tourné vers autrui ? La PFV fait le point.

Une charte associative pour renforcer les relations entre les pouvoirs publics et les associations

La PFV salue la volonté qu’« *une charte associative sera adoptée sous la forme d’un décret-cadre* » (DPR, pages 52-53) – cette revendication était centrale au sein de notre mémorandum. En effet, les associations contribuent à la cohésion sociale et à l’amélioration du bien-être de la société. Consolider les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif, c’est reconnaître que des principes clés tels que la **liberté d’association** et l’**autonomie associative** permettent notamment l’innovation sociale, la liberté d’expression, la capacité critique et le rôle démocratique des associations. Par ailleurs, la **diversité de leurs actions et de leurs pratiques offre l’opportunité à chaque citoyen·ne de contribuer au bien commun en s’engageant comme volontaire**. Nous notons également que l’intention du gouvernement est de « *garantir l’autonomie d’action et de conviction du secteur associatif* » (DPC page 10 & DPR page 11). Face à ces déclarations, la PFV ne manquera pas de clarifier comment sont entendus ces principes clés de la Charte associative et qu’ils restent cohérents avec les valeurs que nous défendons dans notre vision¹.

Des financements pérennes et une simplification administrative dans un climat de confiance

Par ailleurs, nous observons également le souhait de « *favoriser la bascule vers des **financements quinquennaux pérennes** et de réduire la dépendance des associations aux financements facultatifs annuels* » (DPC page 10 & DPC page 11) pour les associations. Cette mesure fait écho à notre revendication « *privilégier des financements sur du long terme* ». Toutefois, nous rappelons que des financements ponctuels représentent aussi un levier pour des initiatives spécifiques, telles que des actions favorisant l’inclusion numérique.

Nous repérons également que le gouvernement wallon lancera « *un travail de fond, en collaboration avec les secteurs, en vue d’identifier les procédures et charges administratives considérées comme superflues ou trop complexes (...) sous le prisme de l’accessibilité numérique, du principe de confiance et de la juste proportion des contrôles.* » (DPR page 53). La PFV restera attentive à l’avancée de ce travail, afin qu’il soit en adéquation avec notre souhait de garantir

¹ Pour la (re)découvrir : www.levolontariat.be/la-charte-de-la-pfv

l'inclusion numérique et d'alléger les procédures administratives pour les associations et leurs administrateurs·rices.

Recherche « volontariat, bénévolat, volontaire... » : un acte manqué ?

Nous regrettons que soient seulement mentionnés « l'investissement des jeunes dans l'associatif » (DPC page 6), « la promotion de la fonction de bénévole » ou encore de « discussion avec les autres entités sur l'amélioration de la loi relative aux droits des volontaires » dans le sport (DPC page 71). Ce sont pourtant plus de **256 000 citoyennes et citoyens qui s'engagent comme volontaires en Fédération Wallonie-Bruxelles et dans des secteurs variés** : dans le sport et la jeunesse mais également la culture, la santé, l'éducation, l'aide sociale, l'environnement, la défense des droits, le patrimoine... La PFV ne manquera pas de rappeler qu'il est essentiel de **promouvoir le bénévolat** et le faciliter en préservant son **caractère libre et gratuit** pour l'ensemble des secteurs. La référence aux autres entités est également l'occasion de rappeler l'importance de reconnaître l'expertise du Conseil Supérieur des Volontaires (CSV) et de solliciter son avis pour toute législation impactant les volontaires ou l'engagement citoyen.

Une liberté d'engagement à préserver

Comme le mentionne le texte d'introduction, la volonté d'ouvrir « la possibilité pour chacun et chacune de choisir librement sa voie, sa vie et de se bâtir un destin » (DPC page 5 et DPR page 6) résonne avec le caractère libre du volontariat. La PFV restera dès lors vigilante à l'éventuelle « révision des modalités de mise en œuvre d'un service communautaire encadré par les CPAS » (DPR page 54)² ou tout autre accompagnement de personnes fragilisées au niveau de leur emploi ou de leur santé. Si le volontariat est un acte fondateur de citoyenneté, c'est notamment parce qu'il est un **acte libre, un choix de la personne**. La PFV l'a déjà martelé et le rappellera encore si nécessaire : il n'y a pas de volontariat forcé, prescrit ou réalisé en contrepartie de quelque chose.

Faudra pas oublier...

Enfin, certaines mesures annoncées dans les déclarations de politique donnent l'occasion de rappeler des **opportunités de soutien des volontaires**, qui parfois existent déjà et doivent continuer. En particulier, la PFV attire l'attention sur le fait que la réforme des Provinces (DPR page 95) ne devra pas perdre de vue la gestion par celles-ci de **l'assurance collective gratuite destinée aux associations qui ont des volontaires**³. On parle également beaucoup de **gouvernance** et d'**accès à la formation** dans le monde du travail et de l'insertion socio-professionnelle. Or, la PFV s'étonne de ne rien voir mentionné concernant la **formation des administrateurs·rices volontaires**, qui occupent pourtant des fonctions essentielles pour garantir la bonne gouvernance au sein du secteur associatif.

² En 2016, la PFV avait adressé une [lettre ouverte au Ministre Willy Borsus pour s'opposer à l'instrumentalisation du volontariat dans ce dispositif](#).

³ En savoir plus : www.levolontariat.be/les-volontaires-sont-ils-assures

Dans la continuité des consultations du MR et des Engagés amorcées en juin, la PFV se tient à disposition et ne manque pas d'alimenter voire d'interpeller les représentant-es politiques pour soutenir un volontariat libre, gratuit, tourné vers autrui et porteur de sens !

Contact :

Milèna Chantraine, Secrétaire générale

02/880 75 98 – 0492/20 69 65

direction@levolontariat.be

--

La [Plateforme francophone du Volontariat asbl](#) a pour objet de susciter, faciliter et encourager la pratique du volontariat tel que défini dans sa [charte](#). Elle est une structure pluraliste composée de plus de 250 membres, autant des associations fédératives que des petites et moyennes associations.